

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 16 JUIL. 2014

Délibération 2014-123 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY

M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

Objet : **Implantation industrielle**
 Prise en charge de travaux d'extension du réseau électrique

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la Société A.C.E.H. a déposé une demande de Permis de Construire en vue de la construction d'un bâtiment logistique sur le site de la Zone des Anzacs.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'instruction de cette autorisation d'urbanisme, il ressort qu'il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau électrique pour permettre l'alimentation de cette nouvelle activité économique.

Monsieur le Président présente le devis de travaux nécessaires à l'extension du réseau sur le domaine public pour un montant de 5 312,46 € HT.

Monsieur le Président précise que ces travaux d'extension sont désormais à la charge de la collectivité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les travaux d'extension du réseau électrique en vue de desservir le bâtiment de la Société A.C.E.H.,
- d'approuver le montant des travaux présenté par l'Agence Raccordement Electricité de CALAIS pour une somme de 5 312,46 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce devis,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget « Développement Economique » de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 26 juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 juin 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

A blue ink signature of Jean-Jacques COTTEL is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes du Sud Artois" around the perimeter.

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

0 9 JUL. 2014

ARRIVÉE

2014-123 - 26/06/2014

PRIS EN CHARGE TX EXTENSION ELECTRIQUE